

## COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

### **L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec souhaite améliorer l'accès aux aides techniques**

**Montréal, le 18 mars 2019** — L'Ordre souhaite que les compétences des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique (T.R.P.) puissent servir davantage les Québécois et Québécoises qui ont besoin [d'aides techniques](#) pour vaquer à leurs occupations.

C'est dans cet objectif que l'Ordre a relancé la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), qui avait par le passé sollicité son appui en vue d'une révision du *Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique*.

Actuellement, ce règlement ne reconnaît que le physiothérapeute comme professionnel habilité à fournir l'évaluation globale des besoins nécessaire à l'attribution de l'aide technique et à préciser les spécifications techniques de l'aide requise. Pourtant, le T.R.P. est également en mesure de le faire. La reconnaissance de cette compétence permettrait à la population un accès plus rapide aux aides techniques lorsque celles-ci sont nécessaires.

De plus, l'ordonnance d'un médecin spécialiste ou d'un médecin omnipraticien est requise pour que le patient ait accès au remboursement de son aide technique. Cette règle fait en sorte que des délais non nécessaires sont imposés aux personnes qui ont besoin d'une telle aide technique, en plus de contribuer à la surcharge de travail des médecins, alors que leur expertise pourrait être réservée pour des cas où elle est spécifiquement requise.

En résumé, l'Ordre croit que les démarches actuellement imposées à la population dans le processus d'attribution des aides techniques entraînent des délais qui ne sont pas justifiés puisque des professionnels formés et compétents, comme les physiothérapeutes et les T.R.P., pourraient s'acquitter de l'ensemble de ces tâches au bénéfice de tous.

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec espère maintenant une réponse favorable de la part de la RAMQ et l'assure de son entière collaboration dans la révision du règlement.

### **Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec**

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec a pour mission d'assurer la protection du public, la qualité des services professionnels fournis par les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique, et le développement de ces deux professions.

-30-

### **Renseignements et entrevues**

Denis Pelletier, président de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Téléphone : 514 351-2770 ou 1 800 361-2001, poste 227

Cellulaire : 819 574-9800

[dpelletier@oppq.qc.ca](mailto:dpelletier@oppq.qc.ca)